



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20/03/2024**

CONVOCATION

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, Jean Claude COURNEIL, Maire de LÉZAT-sur-LÈZE a convoqué le Conseil Municipal le vingt mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, dans la salle du conseil municipal.



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean Claude COURNEIL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : 15 : COURNEIL Jean Claude – GRANDET Véronique – LLUIS Claude – BLANDINIÈRES Lydia – LABORDE Jean – SACILOTTO Claudine – PEZE Alain – CARRIERE Ghislaine – SOULA David – ETCHEMENDIGARAY Xavier – VELOSO Angéline (arrivée 18h46) – ARABEYRE Josiane – REDINI Serge – CASTAGNE Dominique – GILAMA Marie.

ABSENT EXCUSÉ : 0

ABSENT : 0

PROCURATIONS : 4 : COUTARD Jean Louis à Claude LLUIS - DEDIEU Alain à Jean LABORDE - FOCESATO Marie à Lydia BLANDINIÈRES - PARROT Silvana à GRANDET Véronique

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Claude COURNEIL, Maire en exercice, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Véronique GRANDET et Claude LLUIS sont désignés comme secrétaires de séance.

Les délibérations ci-dessous ont été adoptées :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29/02/2024 ;
2. Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2023 (Commune et budget annexe) ;
3. Proposition de signature d'un contrat de prêt pour le financement des travaux de l'immeuble de la société INNOVATECH – 14 avenue de la République ;
4. Eglise : Plan de financement de la demande de subventions pour la réalisation des travaux sur la toiture de l'Eglise Saint Jean Baptiste ;
5. Attribution d'une délégation à un membre du conseil municipal ;
6. Reprise de la voirie du Lotissement Monicart 2
7. Informations diverses.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/02/2024

Mr. le Maire demande au conseil municipal s'il y a des remarques par rapport au compte rendu de la séance du 29 février 2024, transmis par mail à tous les élus.

Le compte rendu est voté : **POUR 18**

M. le Maire demande aux conseillers municipaux présents de signer le feuillet de clôture de la séance du 29 février 2024.

2 – VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 (COMMUNE ET BUDGET ANNEXE)

A – Budget principal : Commune

Compte de gestion

Mme Claudine SACILOTTO informe qu'après vérification des documents comptables et après que les services administratifs se soient assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif

Mme Claudine SACILOTTO donne la lecture des principales réalisations sur l'année 2023 :

- Travaux sous mandats 2023,
- SCE – Etudes de sol et carottage,
- Etudes de Petites Villes de Demain pour l'aménagement des abords de la Mairie, réalisées en partie sur 2023,
- Dispositif pour l'adressage (en cours de réalisation),
- Installation de portes sectionnelles aux ateliers municipaux et rideaux métalliques au Foyer rural, dans les WC publics, au Jardin des Bénédictins,
- Installation d'une baie coulissante à deux vantaux à la salle omnisports,
- Restauration de l'Autel et des soubassements de la chapelle Saint-Antoine, dans l'Eglise,
- Changement du réseau téléphonique à la Mairie,
- Réalisation d'un nouveau site internet pour la commune en cours,
- Aménagement de la France Services (Mobilier et matériels),
- Aménagement du dispositif de recueils CNI / Passeport (Mobilier et matériels),
- Mise en place d'un abri pour les vélos sur la Place de la Marne,
- Achat d'un broyeur de végétaux,
- Equipement électroportatif pour le camion d'entretien des bâtiments publics,
- Divers autres équipements pour les services techniques (Chariots de ménage, matériels ergonomiques ménage, batteries diverses, armoire réfrigérée cantine...),
- Remplacement du luminaire suspendu à la Cantine du Prieuré,
- Installation d'un système de fermeture à badge des portes du foyer rural et du dojo,
- Renouvellement de 30 tables,
- Remplacement du régulateur réchauffeur de la salle balnéo du kiné,
- Mise en place de plusieurs ralentisseurs (Rue des Jardins et Chemin Saint Antoine),
- Aménagement du terrain de rugby : régénération du terrain et achat de buts et fourreaux,
- Rénovation par scalpage du terrain de foot,
- Remplacement du système de ventilation, chauffages et interphone à la Gendarmerie,
- Travaux de mise aux normes d'un terrain inondable à Mur Ebal,
- Extinction de l'éclairage public durant une période de la nuit,
- Changement de plusieurs lampadaires (Jardin des Bénédictins, Place de la Marne, chemin du Basqui),
- Achat de panneaux signalétiques : voirie et zones industrielles de Lachet,
- ORT-Participation des rénovations des façades : 1 demande sur 2023,
- Renouvellement informatique et téléphonique de l'école maternelle,
- Renouvellement du matériel de la salle d'évolution à l'école maternelle,
- Vente d'un immeuble « Bien sans maîtres » au Faubourg du moulin...

(Liste des prévisions d'investissement non exhaustive)

Claudine SACILOTTO donne lecture du tableau d'exécution du budget 2023, vue générale.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 017 015,41	G	2 354 896,56
	Section d'investissement	B	2 144 996,16	H	1 136 216,86
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	303 039,10
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	180 857,98
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	4 162 011,57	= G+H+I+J	3 975 010,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	172 625,00	L	647 861,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	172 625,00	= K+L	647 861,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 017 015,41	= G+I+K	2 657 935,66
	Section d'investissement	= B+D+F	2 317 621,16	= H+J+L	1 964 935,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 334 636,57	= G+H+I+J+K+L	4 622 871,50

Mme Claudine SACILOTTO donne lecture des réalisations budgétaires de l'année 2022, pour la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	882 780,90	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	42 071,41
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	929 459,74	73 Impôts et taxes (sauf 731)	316 780,81
		731 Fiscalité locale	1 027 520,50
		74 Dotations et participations (1)	725 232,88
85 Autres charges de gestion courante (sauf 8588) (1)	201 318,74	75 Autres produits de gestion courante (1)	204 443,57
8588 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	142 697,00	013 Atténuations de charges (1)	26 961,28
018 APA	0,00	018 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 958 458,38	Total recettes de gestion des services	2 342 990,43
86 Charges financières	50 371,86	76 Produits financiers	5,81
87 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	10 583,97
88 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	234,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 2 007 062,06	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 2 353 550,21
OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	9 953,35	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 348,35
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 9 953,35	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 1 348,35
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 2 017 015,41	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 2 354 896,56
RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 303 039,10
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 2 017 015,41	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 2 657 935,66
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)		640 920,25	

laudine SACILOTTO donne lecture des réalisations budgétaires de l'année 2023, pour la section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandate	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		290 417,02
10	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	100 848,28	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	1 250,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	303 322,08	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	1 315 243,87	0,00
Total des réalisations d'équipement		1 818 885,13	290 417,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	117 005,58
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
10	Emprunts et dettes assimilées	233 044,38	501,50
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		233 844,38	118 197,17
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 2 050 309,51	II 408 614,19
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (8)	1 340,35	0 053,35
041	Opérations patrimoniales (8)	03 340,30	03 340,30
Total des réalisations d'ordre en investissement		IV 84 888,85	IV 103 293,85

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III	2 144 998,16	II+IV	511 907,84
--------------	--------------	---------------------	--------------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	180 857,98
1088 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	824 309,02

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	2 144 998,16	II+IV+VI+VII	1 317 074,84
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-827 821,32		

Mme Claudine SACILOTTO indique qu'au 31/12/2023, le solde restant à payer pour les travaux d'investissement est de 172 625,00€ et que le solde des recettes à percevoir est de 647 861,00€

Mme Claudine SACILOTTO précise que la commune est en attente des paiements de subventions, notamment celles du Conseil Régional et de l'Etat, malgré les demandes de versement envoyées aux financeurs en octobre 2023.

Ce qui explique la somme importante des recettes inscrites en restes à réaliser.

Affectation des Résultats de la commune :

Claudine SACILOTTO précise que l'année 2023 se solde par un excédent global de 288 234,93€.

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	337 881,15
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	303 039,10
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	640 920,25
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-827 921,32
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	475 236,00
Besoin de financement F. = D. + E.	352 685,32
AFFECTATION =C. = G. + H.	640 920,25
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	352 685,32
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	288 234,93

Après lecture, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques sur les comptes.

Mme Ghislaine CARRIERE demande pourquoi y a-t-il un coût aussi important pour le dispositif sur l'adressage ?

M. Claude LLUIS répond qu'il s'agit de la prestation de la mairie convenue avec la Poste, pour mettre en place les travaux d'adressage dans toute la commune.

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Vote du compte de gestion 2023 de la commune : Vote pour 18 (Le Maire ne vote pas)

Vote du compte administratif 2023 de la commune : Vote pour 18 (Le Maire ne vote pas)

Vote le résultat 2023 de la commune et l'affectation du résultat sur 2024 : Vote pour 18 (Le Maire ne vote pas)

B - Budget annexe : Atelier relais

Compte de gestion

Madame SACILOTTO informe qu'après vérification des documents comptables et après que les services administratifs se soient assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif

Mme Claudine SACILOTTO indique que des travaux prévisionnés en 2022 n'ont pas pu être réalisés, en raison de rupture d'approvisionnement de matériaux. Pour cette raison, il a été nécessaire de prévoir la réfection totale de la toiture, au lieu d'une révision partielle. Les travaux ont été exécutés en 2023.

Mme Claudine SACILOTTO donne la lecture des principales réalisations sur l'année 2023 :

- Réfection totale de la toiture,
- Remplacement de gouttières.

Mme Claudine SACILOTTO donne lecture du tableau d'exécution du budget 2023, vue générale.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 321,00	G	15 224,70
	Section d'investissement	B	47 464,60	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	378 444,86
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (realisations + reports N-1)		= A + B + C + D	48 785,60	= G + H + I + J	393 669,56
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 321,00	= G + I + K	393 669,56
	Section d'investissement	= B + D + F	47 464,60	= H + J + L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	48 785,60	= G + H + I + J + K + L	393 669,56

Mme Claudine SACILOTTO donne lecture des réalisations budgétaires de l'année 2023, pour la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	1 321,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	15 224,70
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 321,00	Total recettes de gestion des services	15 224,70
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 321,00	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 15 224,70
OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 1 321,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 15 224,70
RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Resultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Resultat de fonctionnement reporté	VI 378 444,86
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 1 321,00	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 393 669,56
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)		392 348,56	

Claudine SACILOTTO donne lecture des réalisations budgétaires de l'année 2023, pour la section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	47 464,60	0,00
Total des réalisations d'équipement		47 464,60	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 47 464,60	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	47 464,60	II + IV	0,00
--------------	----------------	------------------	----------------	-------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	47 464,60	II + IV + VI + VII	0,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-47 464,60		

Mme Claudine SACILOTTO informe qu'il n'y a pas de restes à réaliser sur 2023, en ce qui concerne ce budget annexe.

Affectation des Résultats du budget annexe :

Mme Claudine SACILOTTO précise que l'année 2023 se solde par un excédent global de 344 883,96 €.

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 903,70
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	378 444,86
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	392 348,56
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-47 464,60
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	47 464,60
AFFECTATION =C. = G. + H.	392 348,56
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	47 464,60
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	344 883,96
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après lecture, Mme Claudine SACILOTTO demande s'il y a des questions ou des remarques sur les comptes.

Vote du compte de gestion 2023 du budget annexe : Vote pour 18 (Le Maire ne vote pas)

Vote du compte administratif 2023 du budget annexe : Vote pour 18 (Le Maire ne vote pas)

Vote le résultat 2023 du budget annexe et l'affectation du résultat sur 2024 : Vote pour 18 (Le Maire ne vote pas)

M. le Maire réintègre la séance pour la suite des points inscrits sur l'ordre du jour.

M. le Maire précise qu'il a oublié de mentionner en début de réunion la réussite de Mme Morgane PARENT au concours de rédactrice.

Mme Morgane PARENT est félicitée par les membres du conseil municipal pour ce succès.

Mme Marie GILAMA demande s'il y aura une création de poste dans la foulée ?

M. le Maire répond que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

3 - PROPOSITION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'IMMEUBLE DE LA SOCIETE INNOVATECH – 14 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

M. le Maire rappelle que la commune a été dans l'obligation de faire réaliser les travaux de mise en sécurité du bâtiment sis 14 avenue de la République 09210 LEZAT-SUR-LEZE, appartenant à la société Innovatech, appartenant à M. LABROQUERE.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 130 000,00 €, pour couvrir les travaux et annonce qu'il a fait faire des simulations auprès de deux établissements bancaires, le Crédit Agricole et La Caisse d'Epargne.

Après études des propositions, il propose de signer le contrat de prêt de 12 ans, avec la Caisse d'épargne qui présente un taux d'intérêt fixe à 4,00%, contre un taux de 5,25% au Crédit Agricole.

M. le Maire précise que les travaux sont quasiment terminés et que l'entreprise va effectuer la pose d'un bac acier sur la toiture, pour achever le chantier.

M. le Maire demande l'avis aux membres du conseil municipal.

M. Claude LLUIS demande quelle sera la suite possible pour récupérer les fonds engagés par la mairie, après la fin de ce chantier ?

M. le Maire répond que la mairie doit d'abord payer l'entreprise et restituer les clés du bâtiment au propriétaire. Cette remise des clés sera faite à la clôture du chantier, en présence d'un huissier, pour constater les travaux réalisés. Par la suite, des démarches seront faites avec un avocat pour récupérer les sommes engagées par la mairie. Il est nécessaire de suivre une procédure légale précise, afin de nous donner toutes les chances de réussir dans cette action.

Plusieurs élus trouvent scandaleuse, cette obligation faite à la mairie de prendre en charge la totalité de ce problème à ses frais, sans contrepartie immédiate.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VOTE POUR : 19

4 - EGLISE : PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LA TOITURE DE L'EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE

M. le Maire informe que des travaux sont indispensables à l'église, en raison de nombreuses déjections des pigeons qui détériorent la toiture, nécessitant le remplacement de tuiles et des interventions nombreuses sur la zinguerie. Il a contacté une entreprise qui a chiffré les travaux à 81.268,00 euros HT. Il précise qu'il a demandé une subvention à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui pourrait être de 40 % de la somme.

La commission spécifique de la DRAC doit se réunir le 28 mars, pour étudier l'éligibilité du projet. Si la subvention est acceptée, elle sera notifiée en juillet 2024, mais les travaux devront être facturés et payés avant la fin du mois d'octobre 2024.

M. le Maire précise qu'en raison des délais très restreints demandés par la DRAC pour réaliser le chantier et prétendre au versement d'une éventuelle subvention, il n'a pas été possible de faire chiffrer les travaux par plusieurs sociétés.

D'autre part, l'entreprise sollicitée propose un contrat de maintenance et d'entretien de 5 600 euros par an, pour surveiller l'état de cette toiture, faire un nettoyage et une révision, afin d'éviter l'accumulation des détériorations, avec le temps.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

TRAVAUX	81 268,00 €
DRAC - 40%	32 507,20 €
Autofinancement – 60%	48 760,80 €
TOTAL HT	81 268,00 €

M. le Maire demande l'avis aux membres du conseil municipal.

M. Jean LABORDE indique qu'il sera nécessaire de programmer les travaux pendant l'été. Le délai est très court et la période difficile, pour entreprendre un chantier.

M. le Maire va demander de les prévoir en septembre. Il précise que le coût le plus important porte sur l'échafaudage.

M. David SOULA souhaite savoir quelle sera la durée des travaux ?

M. le Maire répond qu'il faut compter environ un mois, sur une surface supérieure à 780 m² de toiture.

M. Serge REDINI dit que ces travaux sont nécessaires et qu'il est utile d'adhérer à un contrat d'entretien annuel. Il évoque le cas de l'église de Saint-Sulpice sur Lèze qui doit prévoir un budget de travaux de 500.000 euros, pour sa remise en état.

M. le Maire précise que l'église de Saint-Sulpice était très dégradée. Il confirme que ce contrat d'entretien devra être prévu pour conserver une toiture entretenue et que le tarif proposé est correct, compte tenu de la surface.

M. Jean LABORDE signale qu'une fissure inquiétante est visible sur la façade Est et sera à surveiller.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VOTE : POUR 19

5 - ATTRIBUTION D'UNE DELEGATION A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe qu'en raison d'une charge de travail importante qu'il cumule entre ses fonctions de maire de la commune de Lézat et président de la Communauté des Communes Arize-Lèze, il ne peut plus suivre la gestion du personnel de la commune. Pour ces raisons, il souhaite déléguer cette fonction à un élu du conseil municipal.

Il précise également qu'à la suite de la dernière réorganisation des services du secrétariat de la mairie, Mme Morgane PARENT a récupéré en plus de ses missions habituelles, la gestion des Ressources Humaines, la gestion comptable du CCAS et celle de la Caisse des Ecoles depuis la mutation de Mme Catherine VERGE au service des titres sécurisés. Mme Catherine VERGE a gardé la gestion de l'organisation des élections et du suivi des listes électorales.

M. le Maire souhaite attribuer la délégation sur la gestion du Ressources Humaines à Mme Ghislaine CARRIERE, en raison de sa profession d'assistante sociale et de ses aptitudes humaines pour gérer le personnel. Elle pourra ainsi seconder Mme Morgane PARENT, dans les tâches liées à ce poste.

M. le Maire indique notamment les difficultés pour remplacer du personnel en cas d'absences pour diverses raisons (maladie, congés...) et le temps nécessaire à effectuer des recherches, remplir des documents, pour trouver du personnel, etc.

Mme Marie GILAMA informe que pour cette décision d'attribution d'une délégation, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération du conseil municipal, mais un arrêté du maire.

M. le Maire approuve, mais indique qu'il souhaite proposer une indemnité de fonction à Mme Ghislaine CARRIERE et que pour cette raison, il est nécessaire de prendre une délibération pour en voter le montant.

Mme Ghislaine CARRIERE quitte la séance à la demande de M. le Maire afin que les débats puissent se faire librement.

M. le Maire propose une indemnité mensuelle de 322,04 euros brut, prise dans le reliquat restant disponible sur l'enveloppe des indemnités dédiées aux élus.

M. le Maire demande l'avis aux membres du conseil municipal.

Mme Marie GILAMA demande quels seront les horaires d'intervention de Mme Ghislaine CARRIERE ?

M. le Maire répond qu'elle peut intervenir le mercredi, le soir et le samedi matin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VOTE POUR : 18

Mme Ghislaine CARRIERE réintègre la séance.

6 - REPRISE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT MONICART 2

M. le Maire informe qu'il a reçu une association de copropriétaires du nouveau Lotissement Monicart 2 qui s'inquiètent de ne pas avoir de compteurs individuels de consommation d'eau, pour chaque domicile.

M. Le Maire explique que le SMDEA n'a pas installé ces équipements, en raison d'une loi récente qui interdit au syndicat d'intervenir sur une voirie privée. Actuellement, le propriétaire du lotissement possède un seul compteur individuel et doit répartir les consommations totales des 17 logements entre tous les propriétaires. Ce mode de fonctionnement est difficile à gérer et doit être modifié par une reprise de la voirie par la municipalité, pour que le SMDEA ait la possibilité d'installer légalement des compteurs d'eau individuels.

M. le Maire demande l'avis aux membres du conseil municipal.

M. Dominique CASTAGNE s'étonne de ce problème et indique que dans le lotissement de La Sinsole, l'installation de compteurs individuels avait été fait par le SMDEA, il y a plusieurs années.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une loi votée en 2023 qui interdit au syndicat d'installer des compteurs individuels sur des voiries privées. Pour permettre l'installation de ces équipements, la mairie doit engager la reprise de la voirie des lotissements afin de la rendre communale. Ensuite, le SMDEA pourra intervenir et sera responsable de la prise en charge de ces compteurs.

Il propose de reprendre cette voirie pour la somme de 1 euro symbolique, avec une convention comportant des clauses engageant la responsabilité des artisans ou des entreprises qui détérioreraient la voirie, lors de travaux réalisés sur des lots.

Il précise qu'un huissier est venu sur place ce matin même pour constater l'état de la voirie et inclure les clauses de responsabilité des artisans et entreprises sur l'acte, en cas de détérioration de la voirie pendant leurs travaux.

Mme Ghislaine CARRIERE demande comment seront gérés les autres nouveaux lotissements ?

M. le Maire répond que les lotisseurs sont prévenus et la mairie devra faire une reprise de la voirie, avant la réalisation des travaux de constructions, avec les mêmes conditions de responsabilité, en cas de détérioration. C'est notamment le cas avec le nouveau lotissement route de Castagnac, en cours d'aménagement.

Mme Marie GILAMA rajoute que ces reprises de voirie par la commune rentrent dans la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et peuvent en augmenter le montant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VOTE POUR : 19

7 - INFORMATIONS DIVERSES.

M. le Maire indique qu'au début de l'année 2025, un nouveau recensement de la population aura lieu et qu'il sera nécessaire d'embaucher cinq personnes, sur la période concernée. Le travail de préparation devra débuter au dernier trimestre 2024, avec la division en cinq parties du village et de nombreuses tâches d'organisation pour la secrétaire qui en aura la charge.

Mme Josiane ARABEYRE demande comment s'est déroulée la convocation devant le Procureur, à Pamiers, pour l'affaire Labroquère ?

M. le Maire répond qu'il a dû reprendre tout le dossier depuis le début de l'affaire, en 2017 et le présenter durant deux heures au Procureur. Mr Labroquère a fait un nouvel appel qui s'avère inutile, puisqu'il n'est pas suspensif. Il insiste sur le fait que la récupération du bien devra être gérée avec prudence, après la fin des travaux.

M. le Maire informe qu'une réunion de la commission finances aura lieu le mercredi 3 avril à 18 h 30 et que le vote des budgets en conseil municipal aura lieu le mercredi 10 avril, à 18 h 30 pour ce qui concerne la commune et l'Atelier relais.

M. le Maire informe également d'une refonte prochaine des statuts du SMDEA. Il est prévu d'alléger le nombre de délégués, actuellement au nombre de 428, pour faciliter le fonctionnement et l'organisation des réunions.

M. Serge REDINI signale que des riverains se plaignent des voitures qui descendent à grande vitesse du Faubourg Saint-Aubin et demande s'il est possible d'installer un miroir, au croisement de la côte de Saint-Alby, car il faut s'avancer sur la rue perpendiculaire, pour voir les véhicules arriver, avant de s'y engager.

M. le Maire approuve la demande et la transmettra aux services techniques.

Fin de la séance : 20 H 00